

Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

Belgique - België
P.P.
LIEGE X 9/2690
Autorisation de fer-
meture 9/149S

BIMESTRIEL
Juillet-août 2000
N° 31

Directeur : André SCHREURS ; secrétaire de rédaction : Jacques LIENARD ; éditeur responsable : Laurent LERUTH †

Sommaire

14 juillet ! / A. Schreurs, p.2

Essayons plus fort
/ J. Rogissart, p.3-4

Les relations entre la Wallonie,
Liège et la France au XXI^e siècle.
Conférence-débat avec M. Bernard
Dorin à Liège, le 9 mai. Relation
/ A. Laurant et J. Liénard, p.5-9

Billet sur la Francophonie
Progression ou régression ?
/ P. Bertrand, p.9-10

Nous avons lu
/ J. Liénard, B. Coune et D. Jozic,
p.11-13

Le képi du chef de gare / P. Mélot,
p.14

On nous écrit
/ lettres de Y. de Wasseige,
R. Lamy et J.E. Humblet,
p.15-17

In memoriam Laurent Leruth,
p.17

Epinglé dans le presse
/ J. Liénard, p. 18-19

Abonnements, correspondants
p.20

Les articles n'engagent
que leurs auteurs

DEJA EN 1771...



G. N. Coelin, f. 111 (1771)

de la Ville de Liège

La France (en) son affection à la Ville de Liège

14 JUILLET !

Revoici juillet, le mois des vacances pour beaucoup, mais aussi celui où les Wallons ont l'occasion d'exprimer plus particulièrement leur attachement à la France. Le 14 juillet, des dizaines de milliers de Liégeois fêteront, comme chaque année depuis la fin de la dernière guerre mondiale, la grande Nation et les valeurs culturelles, démocratiques et humanistes qu'elle incarne. Ils le feront dans la joie, sous le signe de la fraternité gauloise (1).

Les Liégeois, qu'on accuse volontiers de chauvinisme principautaire et auxquels certains esprits chagrins ont reproché de vouloir « singer les Français », ne sont en fait que l'avant-garde du peuple wallon. Avant-garde au point de vue géographique, puisque Liège est le cap le plus nord-nord-est de la France (Marcel Thiry) et la dernière alluvion de la patrie (Jules Michelet). Avant-garde aussi au point de vue historique et politique, puisque, de toutes les principautés de l'Ancien Régime qui constituent la Wallonie, celle de Liège est la seule à avoir refusé son intégration dans les Pays-Bas espagnols et autrichiens et à avoir constitué, pendant huit siècles, un Etat indépendant (2) avant de se jeter dans les bras de la France en 1793.

Cette réalité ne doit pas faire perdre de vue qu'à l'autre extrémité de la Wallonie, Tournai a été pendant 500 ans, bien avant Liège, terre de France et capitale des Mérovingiens. En 1429, Jeanne d'Arc n'a-t-elle pas loué ses *gentils et loiaux Franchois de Tournay* ? Le Hainaut, le Namurois et le roman pays de Brabant ont, eux aussi, souvent retenti des cris de « vive la France ! », Jemappes, Fleurus, Ligny, Waterloo sont des hauts lieux de la fraternité d'armes franco-wallonne et l'épopée napoléonienne inspire encore les marcheurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

En ce 14 juillet 2000, à l'aube du XXI^e siècle, il faut redire aux Wallons que la France est leur avenir dans l'Europe. Que serions-nous sans elle ? Qu'advierait-il de nous si, par suite d'on ne sait quel cataclysme, naturel ou nucléaire, la France disparaissait brusquement de la carte du monde ? Imaginons un instant au centre de l'Europe un gouffre béant. Et au bord du gouffre - c'est bien le mot - deux lambeaux de la Francité : à l'est, le Jura et le reste de la Romandie ; au nord, la Wallonie et Bruxelles. Deux petits « Québécois européens », deux Régions francophones d'Europe perdues dans un océan étranger, sans plus aucun contact avec une

France engloutie comme une nouvelle Atlantide ! Cette vision apocalyptique, qui fait songer aux prédictions de certaines sectes américaines, est évidemment absurde. Mais elle est peut-être de nature à faire prendre conscience à certains Wallons de l'importance essentielle de la France, que l'on perd parfois de vue à force de vivre à ses côtés, tant sa présence paraît naturelle, même à ceux qui la critiquent, le plus souvent par envie ou par complexe. Un peu comme dans un couple, en somme, où quand l'un disparaît, l'autre prend seulement la mesure de ce qu'il représentait.

Mais la France voudrait-elle de nous ? C'est la question que l'on pose habituellement aux « rattachistes ». Lors d'un récent débat sur les relations entre la Wallonie, Liège et la France (3), M. Jean-Maurice Dehousse a rappelé les propos peu amènes, pour ne pas dire déplacés, de Michel Charasse à ce sujet (4). Mais outre que ce ministre a été désavoué par le secrétaire national du PS français, on peut lui opposer la sympathie active que nous ont témoignée deux grands formats de la politique française, l'un de gauche, l'autre de droite : MM Jean-Pierre Chevènement, actuel ministre de l'Intérieur et Philippe Seguin, fort probablement le prochain maire de Paris. La place Beauvau et l'Hôtel de Ville, ce n'est pas encore l'Elysée ni le Quai d'Orsay, mais ce n'est pas négligeable... Sans parler de l'appui de certains anciens ministres comme MM. Michel Jobert, Jacques Legendre ou Georges Sarre.

C'est donc avec confiance que, ce 14 juillet, les « rattachistes » du Brabant, du Hainaut, de Liège, du Namurois et du Luxembourg diront, avec tous les francophiles du monde : vive la France !

André SCHREURS

(1) Le Village gaulois organisé chaque année par l'ASBL Fêtes et Amitiés françaises de Liège, recueille toujours un grand succès.

(2) Certes, la Principauté dépendait du Saint Empire romain germanique, mais ce lien se bornait à un tribunal (Chambre impériale de Wetzlar).

(3) On lira dans ce numéro le compte rendu de ce débat (p.5-9)

(4) Sur la déclaration de M. Charasse, voir *Wallonie-France* n° 14, p.7.

ESSAYONS PLUS FORT

Eh bien, ça y est ! La ligne Maginot de nos immobilistes belgicains n'a même pas été contournée par les Panzer flamands, elle est enfoncée. Les brèches s'appellent agriculture et commerce extérieur. Voilà des percées ennemies comme on les souhaite. Car nous sommes contents, nous que n'a jamais effleuré l'obscène désir de complaire à la Flandre pour qu'elle épargne la Belgique. Que de pertes a subies la Wallonie dans les deux domaines où elle se piquait aux chardons fédéraux - comme d'ailleurs dans tous les domaines restés fédéraux ! Le pouvoir central en garde malheureusement quelques mottes où il cultivera encore sa chienlit - l'élégante simplicité de la logique séparatiste n'a pas sa place dans le labyrinthe institutionnel du royaume. Mais quel progrès ! Et quel plaisir que la déconfiture des barons du Système ! Nous ne sommes pas fiers de l'avoir prédite : la force des choses et la faiblesse des inconsistants avaient écrit la pièce qui se donnait à lire bien avant qu'elle ne fut jouée. Nous sommes seulement bien aises de remonter aux Wallons que la victoire les attend là où se livre la vraie bataille et non dans les Thermopyles de carton-pâte pour rationnaires dociles prenant les poses de Léonidas.

Si profitable que soit cette défaite, les battus auraient naturellement meilleure figure s'ils avaient besogné sur les flancs de l'adversaire. La Communauté française est en grand manque de financement. N'était-ce pas le moment de réclamer de la fraîche aux Flamands en contrepartie de ce qu'ils exigeaient ? Il paraît que cela fut fait. Il est certain qu'une fois de plus la peau de zébu tient lieu de toison d'or. Nos caciques ne sont pas gaulés pour la résistance et Spitaels a emporté avec lui le secret d'une bonne négociation. Le PSC, qui n'est plus aux affaires, pouvait leur donner sans frais une leçon de dignité, il lui a convenu de se présenter en pire face aux mauvais avec des gémissements sur les nouvelles amputations de sa chère Belgique dont *La Libre* elle-même n'écrit plus le nom qu'en petits caractères dans son titre.

Vous nous direz que deux bonheurs à la fois nous auraient fait du mal parce que nous sommes habitués à de plus chiches pâtures. Mais ce n'est pas le désir de savourer qui nous étreint, c'est la crainte du dépouillement qui se poursuit et des partages iniques qui se préparent. La Flandre choisit ses prio-

rités et ses cibles dans le processus de la séparation et n'importent les refus francophones - elle sait à quoi s'en tenir. Et dans notre camp, avec d'énormes factures industrielles et sociales, avec un enseignement malade, avec notre pénurie de bons logements, avec nos besoins impérieux de relance démographique, avec nos friches criminogènes qui grandissent dans nos villes, que demandent nos dirigeants ? Le statu quo ! Ce n'est pas seulement honteux, c'est absurde. L'Etat fédéral se désintègre, même ceux qui s'en affligent le constatent. Il y a parfois des phases comiques dans sa dissolution. Un ministre flamand du roi vient de s'en prendre à l'unicité légale de la sécurité routière ; nous en rions de bon cœur (et après tout, pourquoi pas puisque tout ce qui est belge est voué à la casse ?), mais est-il permis d'ignorer, à qui fait métier de la politique, qu'il y a là une projection somme toute ordinaire d'un état d'esprit généralisé ? Sauf cataclysme donc, le royaume fera place à des républiques distinctes.

Mais alors pourquoi laisser dans la masse commune les entreprises publiques par exemple ? Saura-t-on jamais ce que la privatisation à la flamande de Belgacom a coûté à la Wallonie ? Et pourquoi laisser ses branches du Nord placer les siens à tant de postes stratégiques pour nos affaires internes et pour notre développement extérieur ? Verra-t-on le calendrier de la « réforme » de la Sécurité sociale, suite logiquement immédiate de l'autonomie fiscale qui s'annonce (ne laissez aucun politicien vous dire le contraire) abolir celui de nos propres utilités ? Notre libération nationale ne sera pas un gain sur tous les tableaux, mais dans le régime belgeois, nous perdons sur tous et il est incompréhensible que notre classe politique, au clair sur le dénouement et purgée des nostalgies, stupides mais émouvantes parfois, de certains de nos anciens, ne prennent pas résolument la tête de notre peuple pour marcher vers l'indépendance et ce qui suivra.

Peut-être croit-elle que la brise de croissance revenue sur l'Europe poussera tout naturellement son esquif vers des rivages sans problèmes. Les ministres des Finances de l'Union viennent de promettre sans rire, en se tenant par la barbichette, vingt millions d'emplois en dix ans si nous copions les recettes de la « nouvelle économie » américaine sur laquelle se succèdent pourtant des coups de tabac boursiers chaque fois plus méchants. Vous souvient-

il du « grand marché » de 1993 qui devait effacer les rides du chômage et de l'austérité ? Et du rôle d'étalon-platine de l'univers que prédisaient à l'euro les augures maastrichtiens ?

Ces âneries furent dites chez nous par le même aréopage qui se vantait de donner, fort et uni, le coup d'arrêt au nationalisme flamand. C'est dire le crédit qu'il faut donner à ces gens-là.

Si une seule leçon doit être retenue de l'histoire, c'est qu'aucun avenir ne se forge tout seul. Le progrès requiert toujours la vision et l'action. Il est terrifiant que, dans toute l'Europe, le politique s'efface devant ces entités myopes et déraisonnablement insatiables que sont les banques et les conglomérats liés par la spéculation. Cependant, si la faute est capitale (c'est le cas de l'écrire), elle est réparable et il y a des signes que les grondements de colère qui montent de partout dans le monde commencent à être perçus pour ce qu'ils sont : les accents de la sagesse. Puisse d'ailleurs la France, rendue à son génie propre, prendre la direction du

choeur - il y a là pour elle une réserve gigantesque d'influence.

Toutefois, si l'anémie des ambitions dissuadait nos mandataires-mandarins de pratiquer la très haute stratégie, qu'ils soient du moins conscients des moyens qui leur restent. Ce n'est pas rien et ils peuvent produire des ébranlements qui jetteraient à bas des obstacles à des évolutions plus vastes. Serait-ce d'ailleurs si peu d'avoir réveillé des énergies et aiguisé l'intelligence civique par une bonne analyse suivie d'une application correcte, fût-elle restreinte, du savoir technique dans la réponse à une demande collective ?

L'atonie de nos élus a de quoi inquiéter, soit. De quoi surprendre aussi, car ils ont accès à des viviers d'excellents spécialistes. Mais ne nous croyons pas exempts de nos propres reproches. Avons-nous assez fait pour que la Wallonie se lève ? La réponse est déprimante. Alors, essayons plus fort, comme dit un célèbre slogan publicitaire... américain.

Jacques ROGISSART

ON TRAVAILLE AU PARLEMENT WALLON

Dans l'éditorial du dernier numéro, nous relevions les états d'âme du chef de l'opposition au parlement wallon, concernant le trop faible nombre de décrets proposés par le précédent gouvernement de la Région wallonne.

Des amis bien informés nous ont précisé qu'en revanche le travail en commission des députés wallons de la majorité est intense.

Espérons que ces travaux déboucheront prochainement sur les nouvelles mesures législatives indispensables pour l'avenir de la Wallonie. La récente arrivée au « perchoir » wallon de M. Robert Collignon ne peut que nous réjouir à ce propos.

Wallonie-France

A l'occasion de la fête nationale française, aura lieu à Liège, le 14 juillet 2000, une

GRANDE PARADE NAUTIQUE SUR LA MEUSE

(30 bateaux décorés et illuminés, 400 figurants costumés, son et lumière)

Organisation : Opéra de Wallonie, Centre lyrique de la Communauté française
avec la collaboration de l'ASBL Fêtes et Amitiés françaises

(Renseignements : 04 221 47 20).

LES RELATIONS ENTRE LA WALLONIE, LIEGE ET LA FRANCE AU XXI^e SIECLE

L'Association Le Grand Liège présidée par M. Jean-Maurice DEHOUSSE, député européen et ancien Bourgmestre de Liège, a organisé le mardi 9 mai dernier, avec le concours de la section Wallonie des Amitiés Francophones, une conférence-débat sur ce thème. M. Jean-Maurice DEHOUSSE ouvre la séance à 19 h 30 et, après avoir excusé M. Claude EERDEKENS, Député-Bourgmestre d'Andenne, empêché, retrace brièvement la carrière des orateurs dont les interventions se feront dans l'ordre suivant : MM. Philippe DESTATTE, historien et Directeur de l'Institut Jules Destrée, André SCHREURS, Directeur honoraire du Palais des Congrès, Président de la section Wallonie des Amitiés Francophones, Paul-Henry GENDEBIEN, Député honoraire et Président du RWF, Jean DEFRAIGNE, Ministre d'Etat et Président honoraire de la Chambre des Députés et Bernard DORIN, Ambassadeur de France et Président de l'Association France-Wallonie-Bruxelles.

* * *

Premier orateur, Philippe DESTATTE précise d'emblée que les questions posées aux historiens sont souvent difficiles. En effet, il y a bien unanimité de ceux-ci (Henri Pirenne, Félix Rousseau, Léon Halkin) pour constater que la Wallonie serait un morceau de France et un élément fondamental de la culture française. Mais au-delà, ils ont tous trois - et d'autres encore - abordé le problème des identités politiques et nationales multiples. Ainsi, il est tout aussi indéniable qu'il existe un sentiment national wallon - Pirenne le disait déjà -, un sentiment national liégeois (au sens principautaire) sur quoi se greffent un sentiment national français et un belge, sans oublier, depuis peu, d'autres sentiments nationaux tels que l'italien et le maghrébin. Situation complexe donc !

Quant au sentiment national français, il s'est manifesté à plusieurs reprises : c'est en novembre 1792 que le général Dumouriez écrit dans son journal : *Notre entrée dans Liège est une vraie récompense. Un peuple spirituel, sensible et fier nous a reçus avec cette fraternité républicaine que notre exemple et nos victoires propageront bientôt dans toute l'Europe. Cette nation vraiment digne de liberté est une seconde nation française* ; ce sont les généraux wallons et liégeois bien présents dans les armées de la République et de l'Empire jusqu'à Waterloo ; c'est la Révolution belge de 1830 pendant laquelle s'exprime, avec *une force effrayante* (dit Charles Rogier dans *Le Politique*) un sentiment national franco-liégeois ; c'est encore en 1870, alors que la Belgique est neutre, que l'on voit ses soldats marcher vers la frontière en chantant la Marseillaise (1). Plus près de nous, après la Grande Guerre, il y aura l'accord militaire franco-belge, puis successivement, la Résistance, dès 1940 avec Wallonie Libre, le Congrès wallon de 1945 et celui de 1957 où Jean Rey, pourtant ministre du roi, n'hésitera pas à

dire la fierté du peuple wallon d'être partie intégrante de la Nation française. On pourrait continuer longtemps, ajoute Ph. Destatte, déplorant au passage les lacunes de l'enseignement de l'Histoire dans ce domaine. Il reconnaît aussi que l'image de la France reste méconnue, car souvent vue comme monolithique, immuable alors qu'elle a changé en profondeur. D'autre part, le regard porté par les politiques wallons dépend toujours de leur sensibilité personnelle, l'homme de gauche, ou de droite, préférant son pareil de l'autre côté de la frontière.

Mais la vraie relation entre la France et la Wallonie se comprend à travers l'exemple de Georges Truffaut. Wallon convaincu, concepteur du fédéralisme wallon avec Fernand Dehousse, il a aussi pleinement assumé sa citoyenneté belge comme militaire (2) et comme député lorsqu'il sauva l'or de la Belgique. En même temps, G. Truffaut était profondément persuadé que la solution, pour la Wallonie, était dans le rattachement à la France.

Ce n'est pas l'Histoire qui décide de l'avenir d'un peuple, elle ne peut qu'expliquer le présent. Seule, conclut Ph. Destatte, la liberté individuelle sera déterminante.

(Applaudissements)

(1) Ndlr : On peut ajouter qu'après la bataille et la capitulation de Sedan (1^{er} et 2 septembre 1870), de nombreux rescapés de l'armée Mac-Mahon parviendront à passer la frontière belge. Prisonniers sur parole, notamment à Liège, ces soldats sortent en ville et sont fêtés par la population ; la sympathie pour la France est alors tellement visible que le gouvernement belge redoutera des réactions prussiennes.

(2) Ndlr : Georges Truffaut, officier dans les Forces belges en Grande-Bretagne, sera mortellement touché dans l'explosion d'une grenade lors d'un exercice le 3 avril 1942.

* * *

André SCHREURS pense que les relations entre la Wallonie et la France seront raffermissées et développées au XXI^e siècle, et cela, pour des raisons historiques, culturelles et économiques.

Tout d'abord, par fidélité à une tradition qui remonte, en tout cas pour le Pays de Liège, à plus de 5 siècles. La francophilie liégeoise, c'est déjà en 1440 que le chroniqueur Jean de Stavelot la résume en une courte phrase : *les Lighois aiment naturellement les Franchois*. Ce propos sera pleinement confirmé en 1910 par Godefroid Kurth dans son célèbre ouvrage *La Cité de Liège au Moyen Âge : le trait le plus saillant du caractère national des Liégeois, c'était une véritable dévotion pour la France*.

Rappelons encore le long conflit contre les ducs de Bourgogne puis, près de 2 siècles plus tard, les luttes intestines entre les Chiroux, partisans de l'Espagne, et les Grignoux formant *le Parti français*. La suite, on la connaît, M. Philippe Destatte en a donné quelques bons exemples ! Aujourd'hui encore, dans des circonstances heureusement moins dramatiques, les Liégeois fêtent le 14 juillet - Monsieur le Consul général le sait - avec une ferveur populaire sans comparaison avec les cérémonies purement officielles du 21 juillet.

La 2^e raison, qui est évidemment essentielle, c'est que la relation à la France est une condition très importante de l'avenir de la Wallonie pour son développement culturel et économique dans l'Europe qui se construit.

Sur le plan culturel, il n'est pas nécessaire d'insister sur ce que les Wallons ont en commun avec les Français : la langue et au delà, la littérature, le droit, la conception du citoyen et celle de l'Etat, tout cela ne niant pas l'existence d'une certaine forme de culture wallonne originale qu'il faut sauvegarder. Mais, pour créer de vraies relations avec la France, la Région wallonne doit disposer de compétences culturelles propres. Actuellement, elles sont l'apanage des pouvoirs locaux et de la Communauté française de Belgique. Ainsi, la province de Liège a des accords avec des départements français et beaucoup de localités sont jumelées avec des localités de France. Ces accords ont toutefois une portée restreinte. Quant à la Communauté française, elle n'est pas un bon relais. Même rebaptisée Communauté (française) Wallonie-Bruxelles, elle reste imprégnée d'un esprit belge qui ne permet pas à la Wallonie de s'exprimer comme telle. Au fond, cette Communauté, n'est qu'un résidu de l'ancienne Belgique unitaire ; elle ne fait pas le pendant de la Communauté flamande.

Si la Wallonie veut développer ses relations avec la France, elle devra obtenir, d'une façon ou d'une autre, la maîtrise de sa politique culturelle. Pour cela, il n'y aura pas besoin de supprimer la Communauté française, mais il faudra la réaménager, peut-être la fédéraliser. Robert Collignon a déjà d'ailleurs défendu cette idée.

Sur le plan économique, le rattachement à la France, qui effraye encore certains, est déjà bien réel. En effet, 37 % des groupes étrangers implantés en Wallonie sont français, tels Usinor, Alstom et Alcatel, Suez-Lyonnaise, EDF, Saint-Gobain, Total ou Promodès. Cela sans compter des partenariats regroupant Sonaca et Airbus, le Centre spatial à Liège et Matra-Marconi, etc... Un dernier exemple pris dans le secteur bancaire, c'est le Crédit Communal qui dépend du groupe Dexia. 43 des cent plus importantes entreprises belges implantées en Wallonie sont déjà sous « contrôle » français. Si on y ajoute celles qui n'y ont pas leur siège social mais y ont une activité importante, soit 16, cela fait 59 %. Mais, chose curieuse, le *Contrat d'avenir pour la Wallonie*, élaboré par le gouvernement wallon, fait l'impasse sur la relation à la France, bien que les 4 économistes consultés aient suggéré que *la Wallonie devrait avoir, sans qu'elles soient exclusives, des relations privilégiées avec la France*, à l'instar du Québec.

Donc, en résumé, les liens historiques (forts anciens), la langue, la culture ainsi que l'économie forment un ensemble convaincant. Si, d'autre part, on tient compte de la volonté d'autonomie, voire d'indépendance de la Flandre, alors une question se pose : ne faudrait-il pas concrétiser la situation wallonne par un accord politique avec la France ? A cette question, conclut André Schreurs, *je réponds positivement*.

(Applaudissements)

* * *

Paul-Henri GENDEBIEN rappelle tout d'abord que, lorsqu'il était le Délégué général de la Communauté française à Paris, il a entendu beaucoup d'hommes politiques français répéter, à propos des relations franco-québécoises : « Non-ingérence, mais non-indifférence ». Cela fait penser à cette répartie de Talleyrand, citée par son biographe Jean Orieux : « la non-intervention est un mot métaphysique et politique qui signifie à peu près la même chose qu'intervention » (1). *Je signale cette*

phrase à M. le Consul général de France, dit P.-H. Gendebien, il nous honorerait beaucoup en la citant dans son rapport au Quai d'Orsay !

Mais plus sérieusement pour la Wallonie, la question des relations avec la France ne se pose pas comme pour tous les autres pays voisins, car pour la Wallonie, c'est beaucoup mieux, c'est beaucoup plus. C'est de notre adhésion et de notre intégration future à la République française qu'il s'agit. La Wallonie, qui n'est plus qu'un protectorat masqué, a l'impérieux besoin d'un projet politique cohérent et d'un véritable contrat d'avenir qu'elle peut et doit conclure avec la France.

Tout le monde le sait ou s'en doute, la Flandre prépare son indépendance, même si une étape confédérale doit la précéder. Nier que les partis nationalistes soient majoritaires en Flandre ne fera qu'assoupir un peu plus la conscience wallonne. Il faut donc être lucide : le fédéralisme est un échec patent - l'écrivain Charles Plisnier l'avait déjà prédit en 1945 ! Si la Flandre n'est plus gouvernée que par des Flamands, la Wallonie et Bruxelles restent dirigées par des Belges qui hélas ! n'ont aucun projet d'avenir sérieux.

Parce que la Belgique n'est plus qu'un réduit où l'on étouffe, il faut aller vers la France qui sera, pour la Wallonie, une respiration, une ouverture sur l'Europe et sur le monde, non seulement dans les domaines économique et socio-professionnel, mais encore lui assurera la sécurité et la liberté.

(Applaudissements)

(1) Ndlr : Le mot est reproduit par Jean Orioux à la p. 766 de son *Talleyrand* (Paris, Flammarion, 1970). Il s'agit de la réponse faite en 1832 à un Anglais lorsque Talleyrand se déclara partisan d'une intervention contre les Pays-Bas. Une armée française entreprit alors le siège d'Anvers tandis qu'une escadre britannique bloquait les côtes hollandaises.

* * *

Jean DEFRAIGNE se propose d'établir un examen clinique de la situation de la Belgique. Si l'on néglige les excitations médiatiques (Philippe et Mathilde, l'Euro 2000), on peut dresser un triple constat :

1. La Belgique vit dans un état d'ébullition permanent qui commence en 1962 avec les lois linguistiques et les Fourons., puis il y aura le *Walen buiten* de Louvain en 1968, la révision constitutionnelle de 1971, qui explique, dans une certaine me-

sure, l'existence des Communautés flamande et française, l'aménagement tardif (en 1980) du fameux article 107 quater et enfin les réformes importantes à la fin des années '80 et au début des années '90. Pourquoi ces réformes successives ne procurent-elles pas l'apaisement attendu ? Parce que le système a été établi, non pas en fonction d'un idéal commun, mais en se basant sur toute une série de compromis ! Un bel exemple actuel est celui de la Communauté française Wallonie-Bruxelles qui, bien que dotée de pouvoirs, ne peut disposer des moyens financiers qui lui permettraient de les exercer. On peut ajouter les contradictions qui naissent de l'équivalence des normes entre les Régions, qui ont le pouvoir résiduaire, et l'Etat fédéral. Tout cela indique que le système fédéral porte en lui-même le germe de sa dislocation.

2. L'Etat fédéral a perdu de plus en plus de compétences au bénéfice, d'une part, de l'Europe, et d'autre part, des entités fédérées (Agriculture, Travaux publics, Commerce extérieur, Environnement, Aménagement du territoire, Recherche scientifique, sans oublier une partie de l'Emploi et une partie de la Santé publique). Et demain, ce sera la Justice, puis le pouvoir de taxation et enfin la Sécurité sociale ! Il ne faut avoir aucune illusion à ce sujet, le mouvement ne fait que s'amplifier ! Ce n'est pas un hasard si, l'année passée, 106 parlementaires flamands sur 107 ont voté la révision constitutionnelle prônée par les Flamands, révision qui conduira infailliblement à une dislocation de plus en plus poussée de l'Etat fédéral et, au bout du chemin, à l'indépendance de la Flandre.

3. La révision constitutionnelle est vue différemment par les Flamands et les Wallons. Alors que les francophones agissent par sursauts, les Flamands ont mis en marche un véritable rouleau compresseur qui ne s'arrêtera plus. Déjà, dans un ouvrage publié il y a plus de 40 ans, Manu Ruys, éditorialiste du *Standaard*, nous a prévenu : *L'indépendance de la Flandre, ce sera pour le XXI^e siècle*. Le processus est, à n'en pas douter, en marche et, si les Wallons n'en prennent pas conscience maintenant, ils risquent de ne pas être prêts le moment venu. Ce sera alors aux Bruxellois et aux Wallons de décider de leur sort. Décideront-ils d'organiser un Etat Wallonie-Bruxelles ? Dans ce cas, l'orateur ne se fait guère d'illusions sur la viabilité et la cohésion d'un pareil Etat. La Wallonie prendra-t-elle son indépendance ? Ce serait peut-être une solution si l'Europe des Régions existait, mais on est loin du compte !

Aussi longtemps que l'Europe sera composée d'Etats nationaux, pour toutes les raisons historiques et autres que l'on a développées précédemment, Jean Defraigne pense que l'intérêt de la Wallonie est de devenir la 23^e Région de France, parce qu'alors une grande puissance la défendra au niveau européen.

(Applaudissements)

* * *

Bernard DORIN a été très intéressé par les interventions des quatre orateurs, mais d'entrée, tient à préciser qu'il se tiendra à son intention première : développer quelques réflexions sans faire usage de la langue de bois diplomatique.

Lorsqu'il jette un coup d'œil sur la France et la Wallonie, un mot lui apparaît tout d'abord : *la consubstantialité*. Parce que Français et Wallons ou Liégeois, si l'on préfère, sont pétris de la même pâte. Quant à lui, il n'éprouve d'ailleurs aucun sentiment d'*aliénité*. Quand il se trouve en Wallonie - et particulièrement à Liège - il ne voit aucune différence d'ambiance, de fond sonore, de paysage. Si les traits communs sont indéniables donc, il faut reconnaître qu'il y en a de bons et de moins bons !

En positif, c'est le même attachement à la liberté qu'exalte, par exemple un chant national français, *Le Régiment de Sambre-et-Meuse*, chant qui, remarque-t-il avec humour, aurait pu devenir l'hymne national wallon plutôt que le chant choisi en 1913, respectable certes, mais moins entraînant. Une autre qualité partagée, c'est l'individualisme couplé avec un goût très fort de la justice.

Mais il y a aussi du négatif ! Par exemple le sens de la discorde, la propension au déchirement politique. Jules César, assiégeant Alésia, l'avait déjà noté : *Assis sur ma chaise curule, je regardais, de l'autre côté des palissades, les chef gaulois se battre entre eux*. Deux millénaires plus tard, dit B. Dorin, *depuis une quarantaine d'années que je m'occupe du mouvement francophone, un peu partout, en Amérique du Nord ou en Europe, je dois constater que César avait raison !*

Faut-il signaler le malthusianisme, défaut tout aussi commun, qui heureusement est maintenant en partie corrigé. Mais, au dessus de tout, il reste le ciment de la langue. D'ailleurs, pendant la dernière guerre, les nazis ne s'y sont pas trompés : ils ont, en effet, gardé les prisonniers français et les wallons alors qu'ils libéraient les soldats flamands.

Ce sont encore les Allemands qui ont placé sous une même direction militaire et économique la Belgique et le Nord-Pas-de-Calais.

Semblables donc, les Wallons et les Français, mais pas identiques. Les 170 ans d'existence de l'Etat belge ont naturellement développé des différences, des particularismes. On ne peut nier qu'il y ait une personnalité wallonne ou plutôt des « sous-personnalités », car il n'y a pas uniformité du Borinage au Luxembourg. En France, le même constat peut être fait ; derrière une ressemblance de façade - une seule France réputée jacobine - on trouve la même diversité : un Breton ne ressemble pas à un Provençal, un Basque est très différent d'un Lorrain, mais *ces différences sont enrichissantes et doivent être respectées. Quoi qu'il arrive dans le futur, je souhaite que l'identité wallonne ou les identités wallonnes soient, non seulement respectées, mais mises en avant.*

Reste une 3^e idée, celle de l'« avant-poste ». Le général de Gaulle, songeant au destin des territoires du nord, rappelait que *les Germains, au Ve et au VI^e siècles, quand ils avaient crevé le limes et la frontière du Rhin, avaient dévalé sur la plaine jusqu'en face de l'Angleterre, mais qu'ils avaient été arrêtés par ce vieux môle raboté des Ardennes*. L'Ardenne avait ainsi puissamment aidé la future Wallonie à rester terre romane. Bernard Dorin termine son exposé en citant une autre réflexion peu connue du général de Gaulle : *La Belgique, c'est un simple avatar de l'Histoire. Mais c'est aussi la faute de nos souverains. Un Louis XIV a tourné ses regards vers l'est, jusqu'à Strasbourg, mais pas vers le nord*. Mais cela est le passé...

Et demain, ce sera l'Europe dans laquelle il restera à préserver les identités, vrais antidotes à la mondialisation.

(Applaudissements)

* * *

Un échange de vue s'en suivit au cours duquel prirent notamment la parole MM. Dumoulin, Goldine, Grandsard, Laurant, Stassart et Yu.

M. Goldine a opportunément rappelé que, sur le plan culturel, nous sommes des Français même si, comme nous l'a fait observer M. Stassart, nous n'avons pas la citoyenneté française.

>>>

Parmi la centaine de personnes présentes, nous avons remarqué diverses personnalités du monde diplomatique, politique, universitaire et culturel, bancaire et industriel : MM. Jean-Paul DUMONT, Consul général de France et son collègue des Pays-Bas, P.M.H.M. van ETTRO, MM. Hervé-Jean ROBINET, Ambassadeur honoraire ; Yvan YLIEFF, Commissaire du Gouvernement fédéral chargé de la politique scientifique, Etienne DUVIEUSART, avocat et ancien Sénateur RW, Gaëtan SERVAIS, Chef de cabinet - adjoint du Ministre-président J. Cl Van Cauwenberghe, Georges GOLDINE, ancien échevin et Vice-président du Grand Liège, Hector MAGOTTE, Guy MOREAU et Pierre STASSART, tous trois échevins de Liège, Me René SWENNEN, Président du RF, Francis HAMBYE, Secrétaire général du MET ; André GRANDSARD, Professeur à Paris II, V. DUMOULIN, Professeur à l'ULg, Jean-Pierre ROUSSEAU, Directeur du Philharmonique de Liège, Jean-Marie PETERKEN, Directeur honoraire de la RTBF/Liège,

Josly PIETTE, Secrétaire général de la CSC, Alain LAROCHE, Président des Fêtes et Amitiés françaises, Eric d'ARSIMOLES, Directeur de la SA Technospace Acro, Philippe TENNESON, Président de la SA Herstal, Francis DEGEE, Directeur général adjoint de la SA Cockerill-Sambre, José DAUTREBANDE, Président de la Chambre française de Commerce, Jean-Claude WEICKER, Directeur de la BBL/Liège, ainsi que plusieurs collaborateurs et membres de Wallonie-France : Mmes Ginette MONOYER et Monique WESMAEL, M. et Mme Georges GRIGNARD, M. et Mme Adrien LAURANT, MM. Philippe CHODE, Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre, Marc DE MIDDELEER, Jean-Louis ERNOTTE, Patrick HEUSCHEN, Yves LEBEAU, Philippe LEMINEUR, Léon LINDERS, Jean MAL, André PATRIS, Jacques PIRON.

Adrien LAURANT et Jacques LIENARD

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

PROGRESSION OU REGRESSION ? (1)

Celui qui se penche sur les sources sérieuses et actuelles d'information portant sur la bonne santé de la Francophonie - et tout particulièrement sur les 4.000 pages de réponses des 140 postes diplomatiques français de par le monde - doit à l'évidence en constater les progrès d'ensemble. Le Haut Conseil de la Francophonie se refuse avec raison de céder aux conclusions systématiquement optimistes ou aux clichés rassurants : il distingue à juste titre trois grands types d'évolution. D'une part, la progression de la Francophonie à partir de situations déjà fortes, d'autre part, la progression à partir de situations de faiblesse. Enfin, la régression qui frappe parfois des positions présumées fortes. Nous passons en revue chacune d'elles.

La progression à partir de situations déjà fortes caractérise principalement les pays africains francophones au Sud de Sahara : Burkina Faso, Cameroun, Centre Afrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Seychelles et Togo. Cette évolution favorable s'explique tout d'abord par le développement de la presse écrite, de la radio notamment locale et rurale, et de la télévision.

Les progrès sensibles de la scolarisation sont une autre cause essentielle des avancées de la langue française. Certains chiffres sont éloquentes : au Niger, on dénombre 20.000 scolarisés en 1960 contre 452.000 en 1992. Parfois les faiblesses du secteur public de l'enseignement sont relayés par la multiplication des écoles privées. L'accroissement démographique a doublé en 23 ans le chiffre de population de ces pays, l'urbanisation a rendu les villes majoritaires par rapport aux campagnes, le brassage ethnique, les mariages mixtes, l'apport des

migrants et des réfugiés politiques, tous ces facteurs ont souvent introduit l'usage du français au sein même du cercle familial. Spectacles, jeux, rencontres sportives, succès des Centres culturels français, littérature locale francophone, presse écrite (le tirage du quotidien *Le Matin* à Dakar dépasse 15.000 exemplaires) constituent autant d'indices de la vitalité de la Francophonie.

Il y a dix ans, le nombre moyen de francophones en Afrique dépassait rarement 10 % de la population, alors qu'il se situe aujourd'hui à environ 25 %. Au Cameroun, par exemple, les francophones réels ajoutés aux francophones occasionnels totalisent plus de 45 %. Au Magreb et en Mauritanie voisine, la langue française demeure en progrès, souvent grâce aux écoles privées et malgré une politique d'arabisation généralisée comme en Algérie. Au Liban, 75 % des jeunes Libanais apprennent le français, répondant ainsi aux flux touristiques culturels et commerciaux dominants. De nouveaux Centres culturels viennent de s'ouvrir à Nabatieh, Tyr et Tripoli.

La progression à partir de situations de faiblesse concerne la Moyen-Orient, l'Afrique anglophone, l'Asie et quelques pays européens.

Au Moyen-Orient, à Abou Dhabi, l'Alliance française a progressé de 20 % en 1996 et de 50 % en 1997. Les bibliothèques ont vu leurs abonnés augmenter de 30 % en deux ans. En Arabie saoudite comme au Qatar et au Yemen, les manifestations culturelles françaises recueillent un intérêt toujours grandissant. En Egypte, 85 % des élèves du second cycle du 2e degré apprennent le français - soit deux millions d'adolescents. En Syrie, 19% des élèves l'apprennent pendant les deux dernières

années du primaire, et 12,5 % au niveau du secondaire. TV5 et ARTE y connaissent un vif succès.

En Afrique anglophone, mais aussi lusophone et hispanophone, une quinzaine de pays s'ouvrent à la francophonie. C'est le vice-président sud-africain, Thabo Mbeki, qui déclare : « ne pas croire qu'on puisse être Africain sans parler français ». Les réfugiés politiques de l'ex-Zaïre ne sont pas étrangers à cette poussée. Le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda favorisent également l'ouverture au français. Au Nigéria, l'enseignement de français est obligatoire depuis 1997 et le président du Bénin voisin y aide de son mieux.

Une dizaine de pays asiatiques (Cambodge, Corée, Inde, Iran, Japon, Pakistan, Philippines, Sri-Lanka, Thaïlande) offrent une conjoncture favorable à la Francophonie, qui reste encore très faible. On relève 1.000 apprenants de l'Alliance française à Bangkok et 22.000 étudiants en français dans les universités coréennes. Au Japon, l'intérêt accru pour le monde francophone s'explique par la prédominance de plusieurs pôles : le prestige de la culture française, l'art de vivre (mode et gastronomie), les technologies modernes et l'ouverture aux autres par la pratique du respect de la pluralité, face à une mondialisation jugée trop américaine. Le français, en Asie, apparaît comme une des clés d'accès à la pénétration commerciale en Afrique, en Europe, au Maghreb, au Canada.

Certains pays européens, où la Francophonie était traditionnellement faible, sont en progrès : Estonie, Finlande, Grande-Bretagne, Hongrie, Malte et Norvège. C'est TV5 qui est la chaîne la plus regardée en Finlande ; c'est à Tallinn que les apprenants de français s'accroissent très sensiblement auprès du Centre culturel et linguistique ; ce sont les écoles maternelles pratiquant l'immersion en français qui connaissent un très réel succès. En Grande-Bretagne, de plus en plus d'élèves s'inscrivent au cours de français alors qu'il y sévit un manque cruel de professeurs ; La BBC en français diffuse ses leçons de haute qualité deux fois une heure par semaine et ses programmes sont les plus suivis. Hongrie et Norvège connaissent une progression légère mais constante des apprenants de français, ainsi qu'un accroissement de l'audience de TV5.

La régression en Europe et en Amérique latine. En Europe, le français régresse en Grèce, en Bulgarie, en Italie, aux Pays-Bas et au Danemark. La préférence donnée à l'anglais l'installe comme première langue étrangère, tandis que la maîtrise d'une deuxième langue autre que maternelle reste exceptionnelle. En septembre 1998, le Conseil de l'Europe adoptait une recommandation relative à la « diversité linguistique », considérant que la norme est la connaissance par chaque élève en fin de scolarité de deux langues étrangères outre sa langue maternelle. En 1994 déjà, le Haut Conseil de la Francophonie préconisait cette mesure, qui ouvrirait de nouvelles perspectives favorables à la langue française : encore faut-il qu'elle figure dans les programmes scolaires !

En Amérique latine, ce sont l'Argentine, le Chili, la Colombie et El Salvador qui enregistrent une régression généralisée. Elle s'explique par la faible présence audiovisuelle francophone et surtout par la quasi-disparition de l'étude de la deuxième langue étrangère dans tous les systèmes scolaires sud-américains.

Enfin, la situation reste stationnaire aux Etats-Unis et en Russie. En Chine, on ne compte encore qu'un seul étudiant apprenant le français sur 100.000 élèves...

Comment mieux conclure sinon par le constat global d'un progrès manifeste, qu'il conviendra certes d'amplifier. Ce résultat est flatteur, acquis par une Francophonie aux structures rénovées et qui s'organise encore chaque jour, qui se remet à peine des effets d'une longue crise économique suscitant d'autres priorités, et qui espère enfin des moyens à la mesure de ses enjeux.

A chacun d'agir là où il est.

Pierre BERTRAND
Sénateur honoraire

(1) Source : *Etat de la Francophonie dans le monde - 1999.*

EN PASSANT PAR LA LORRAINE ...

ESCALE A BAR-LE-DUC : A partir de 490 FF par personne (74,69 E) - 2 jours et une nuit

Découvrez le superbe quartier Renaissance, les façades richement décorées, les vestiges de l'enceinte médiévale, le chemin de ronde, le musée, le célèbre « transi » de Ligier Richier et les produits locaux.

■ 1^{er} jour : accueil, pot de bienvenue, déjeuner typique, visite guidée, dîner libre, une nuitée.

■ 2^e jour : visite de la « Dive », découverte de la confiture, circuit libre dans la vallée de la Saulx (topo guide fourni), possibilité de visiter une brasserie artisanale.

Informations et réservations : OTSI de Bar-le-Duc - 5, rue de Jeanne d'Arc, 55000 Bar-le-Duc.

Tél : 03 29 79 11 13 / fax : 03 29 79 21 95.



VOIR GRAND

Quelques idées sur l'Alliance française,
par Marcel Thiry (1).

C'est là le titre d'une brochure publiée en... 1921 et due à la clairvoyance du jeune écrivain Marcel Thiry. Trop peu connu, ce texte étonnant met en pleine lumière les dessous mesquins de la politique extérieure belge de l'époque. La couverture porte en exergue : Dire en Belgique les torts des Belges. Oui, les torts de ceux qui, accrochés à leur vision étriquée de l'Histoire, ne mesureraient pas les dangers de l'avenir ou d'autres qui, enivrés par la victoire et brusquement transformés en annexionnistes voraces, brandissaient des « droits historiques » au nom desquels ils voulaient construire une « Grande-Belgique » en revendiquant le Limbourg hollandais et le Grand-Duché de Luxembourg (2) !

Marcel Thiry, ardent francophile, nous avertit loyalement qu'il ne pourra être impartial, car *il me faudrait ne pas être né en Wallonie, ne pas parler la langue de ceux de Jemappes et de Verdun, ne pas avoir vu les prairies du Stadenberg jonchées de territoriaux tués (3), pour ne pas vouloir ardemment que mon pays puisse s'unir à la France.* L'amour de la France, qu'il voit très répandu dans le peuple, n'est pas que sentimental, il doit être renforcé par une triple réalité militaire, politique et économique.

L'accord défensif du 7 septembre 1920, a réglé le premier point ; il a été négocié d'une manière désintéressée et *personne ne songe plus à l'attaquer (4)*, mais il faut encore le doubler par une alliance politique. La chose semble difficile à réaliser, car *si le sentiment populaire allait tout entier vers Paris, les préférences de nos ministres allaient trop souvent à Londres (notamment lorsqu'ils ont défendu la fixation de la dette allemande à son minimum) (...) la Belgique est devenue un grand pays, mais ses politiciens n'ont pas grandi avec elle ; ils ont conservé cette impuissance à voir grand, cette mentalité étriquée de petits bourgeois honnêtes et bornés que Viviani avait constatée à Sainte-Adresse, siège du 'gouvernement de curés de campagne et d'instituteurs de province'.* (ndlr : rien de nouveau sous le soleil de l'an 2000 !). Cet accord politique, dit Marcel Thiry, serait bénéfique pour les deux parties dans la question d'Allemagne. Toutefois, l'auteur sait que *la domination flamingante au Parlement est un obstacle à l'Alliance française ; (pourtant) les Wallons savent qu'ils n'ont pas le droit de réclamer ni d'accepter la séparation, avant d'avoir épuisé tous les moyens de conciliation parce qu'une Flandre, laissée aux Flamingants, équivaldrait à sa germanisation à bref délai* (ndlr : maintenant, c'est fait !).

Thèse intéressante : la formation d'un bloc franco-belge, renforcé par le Grand-Duché et peut-être par cette Rhénanie que l'accord de Paris et de Bruxelles pourrait encore constituer. C'était l'idée de Georges Clémenceau qui voulait créer un ou plusieurs Etats rhénans autonomes afin de protéger la France contre une nouvelle poussée de l'impérialisme germanique. La Bel-

gique n'avait pas soutenu cette thèse, renforçant ainsi l'opposition de la Grande-Bretagne. On connaît la suite !

Enfin, une entente économique avec la France est plus que nécessaire pour deux raisons, d'abord parce que l'accord militaire et l'alliance politique ne constitueraient qu'une coquille vide sans le renfort de l'économie et ensuite parce que la Belgique ne pourrait qu'en profiter. Bien sûr, cette entente devrait se négocier au niveau le plus élevé (celui des gouvernements) afin de réaliser un vrai partenariat industriel dans les secteurs clés (sidérurgie, métallurgie, textile et charbonnages). On accuse les Français de protectionnisme, mais c'est, d'une part, ignorer le silence méprisant des ministres belges face, en 1916, à la proposition d'union économique franco-belge et, d'autre part, c'est aussi comme par hasard, négliger le relèvement des tarifs douaniers d'autres grands pays, tels que les Etats-Unis, le Japon et la Grande-Bretagne. Affaires difficiles donc *qui ne pourront se régler que par des concessions réciproques* (ndlr : c'est l'auteur qui souligne).

A ce propos, Marcel Thiry rappelle un point d'histoire trop peu connu : l'affaire du Luxembourg dans laquelle la France céda. Il vaut la peine, croyons-nous, de la conter puisqu'elle illustre la triste mentalité des matamores belgicains, francophobes virulents, dans l'immédiate après-guerre.

Or donc, au lendemain de l'armistice de novembre 1918, *quelques politiciens et quelques jeunes gens nous découvrirent une Alsace-Lorraine : le Grand-Duché de Luxembourg.* Avant la guerre pourtant, alors que le pangermanisme envahissait le petit pays, les mêmes se taisaient, *d'autant plus prudemment silencieux que l'on était de ceux qui n'avaient pour l'Allemagne, pays de la morale et des moeurs pures en face de la France débauchée et dégénérée, que sympathie, respect et admiration ; tandis qu'après le 11 novembre, on ne rencontrait là-bas que la France, bonne fille avec qui, n'est-ce pas ?, on aurait tort de se gêner. Donc on inonda la Belgique de cartes géographiques où le Grand-Duché, comme le Limbourg hollandais et la rive gauche de l'Escaut, était teinté d'un*

rose qui indiquait les territoires à revendiquer, cependant qu'on répandait dans le Luxembourg un journal distribué gratuitement et qui vantait les délices d'une union avec la Belgique

(...) le referendum de novembre 1919 se prononça pour l'union avec la France par 60.000 voix sur 90.000. Alors on vit les impérialistes belges perdre toute mesure et accuser de corruption et de pression électorales l'armée française en bloc et le Maréchal Foch en particulier, cependant que la diplomatie belge - pardon, la Diplomatie Belge ! - bataillait à Paris pour que la France ne tirât pas les conclusions pratiques du referendum. Le gouvernement français pouvait difficilement méconnaître le voeu du Luxembourg ; la raison stratégique aussi lui conseillait de tenir solidement cette porte qu'avaient forcée les invasions de 1792 et de 1914. La Belgique opposait son droit historique : mais ce n'est pas le passé qui compte en politique, c'est le présent. (...) (Ainsi) l'impérialisme français, concept à tout faire que ramassent tour à tour les Vandervelde, les Huysmans et les dîneurs du Comité de Politique Nationale, représentaient le danger suprême et la Belgique officielle, redevenue allègrement francophobe, repoussa toute proposition d'entente à trois ! Conséquence : on a indisposé l'opinion française et franchement irrité la luxembourgeoise (tout cela pour obéir, sans bénéfice aucun, à des visionnaires impérialistes et) à « des flamingants jaloux de faire échec le plus possible à la France » comme l'avait déclaré le sénateur Remouchamps à l'Assemblée wallonne. Pour conclure ce long compte rendu (5), laissons la parole à Marcel Thiry, qui ne pouvait évidemment prévoir l'importante pénétration économique française en Wallonie soixante et des ans plus tard : *il faut que les politiciens se persuadent de la nécessité d'avoir une politique étrangère, qu'on subordonne presque toujours à des soucis locaux d'ordre plus ou moins électoral ; il faut, en un mot que nous apprenions tous à voir grand. Le rôle de la*

France nous apparaîtra alors dans toute son européenne importance...

Contentons-nous de remplacer « bloc franco-belge » par « bloc franco-wallon » et ce sera, pour tous un indéniable progrès. Voir grand, disait Marcel Thiry. Eh bien ! 80 ans après, on ne l'a pas encore compris.

Jacques LIENARD

(1) Liège, éd. Georges Thone, 28 p. - Né à Charleroi en 1897, Marcel Thiry a fait partie du détachement belge d'autos-canoniers en Russie. Ecrivain et poète il a été secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, sénateur RW et secrétaire général du Grand Liège. Il est décédé à Vaux-sous-Chèvremont, près de Liège, en 1977.

(2) Les Pays-Bas, neutres en 1914-18, auraient été bien mal récompensés de l'aide apportée aux centaines de milliers de réfugiés belges - un million en décembre 1914, estime Henri Pirenne, dont 100.000 restèrent jusqu'en 1918 -, notamment à Maastricht où de nombreux Liégeois trouvèrent une amicale assistance. Des écoles primaires, où l'on enseignait en français, furent même créées à l'intention des écoliers liégeois et ouvertes aux enfants hollandais.

(3) Stadenberg, hameau à 14 km au sud-est de Dixmude, où une division territoriale française participa à l'offensive alliée en octobre 1918.

(4) Cet accord sera pourtant dénoncé 15 ans plus tard par la proclamation unilatérale de la neutralité belge sous la pression flamande et avec la bénédiction léopoldienne. Ce retour au statut de neutre en 1936 soulèvera les protestations indignées du Mouvement wallon.

(5) Le dernier chapitre est consacré à l'affaire des « surtaxes d'entrepôt » où Anvers, « seule grande ville antifrançaise de Belgique », a remué ciel et terre pour en obtenir la suppression allant jusqu'à qualifier l'Alsace-Lorraine, revenue pleinement à la France, de *notre arrière-pays* ou de *notre hinterland alsacien et lorrain !*

* * *

PETIT GLOSSAIRE DE LA SOUS-FRANCE (1)

par Pierre René Mélon

En un style alerte et raffiné, aussi concis que percutant, Pierre René Mélon se propose de guérir ou de prévenir le lecteur de trois maux ou tournures d'esprit propres aux médias et intellectuels de *Bellegique* : l'*unitaroglossie*, ou *obsession incantatoire de l'unité* (...) *comme fin en soi* (p.12), la *micromanie*, ou *culte du petit*, *comme principe d'identité* (p.12), et la *sirolâtrie*, ou *aplatissement de la raison et de la tribu devant le roi compris comme totem* (p.12). Et Pierre René Mélon d'esquisser ainsi, *comme à contre-jour de l'identité putative belge, une sorte de contre-identité fondatrice et tutélaire* (...): *la contre-France* ; or, poursuit-il, *si la*

contre-France politique des origines s'est muée peu à peu en anti-France moderne, elle se transforme maintenant, sous les coups de force successifs des séparatistes flamands, en sous-France endémique (p.12-13).

S'attachant à dénoncer la phraséologie néo-belgicaine d'une certaine intelligentsia 'brusselaire' de quotidiens tels que *La Libre Belgique* (2) ou d'hebdomadaires tels que l'*Illusoire Lustré* au travers d'un glossaire dont la saveur n'a d'égal que la finesse d'analyse, Pierre René Mélon affiche son intention d'en délivrer le lecteur, afin que celui-ci puisse se réapproprier sa parole redevenue parlante (et non plus parlée,

pour reprendre une distinction chère au philosophe français Maurice Merleau-Ponty). P.R. Mélon, tel un 'psychanalyste du politique', ne démonte-t-il pas le *prêt-à-penser du pouvoir en place*, en appelant au citoyen qui, en chacun de nous, refuse de s'y apprêter et d'y sacrifier sa lucidité ? (cf. *Introduction en forme de porte-manteau*, p.9-12).

Le Petit glossaire de la sous-France, s'il sait se faire grave, reste cependant un instrument de *thérapie par le rire*, la dérision, l'insolence et l'hilarité. Jamais impertinent et d'un bon goût littéraire délectable, il nous présente le revers de la médaille dont *Les Belges* de Didier Pavy ne nous offrait que l'avvers. Derrière les 'belgicaneries', 'mathilderies' et autres 'monseigneureries' des *sirolâtres* et *micromaniaques unitarogottes*, se cache, en effet, la réalité d'un pays qui ne cherche plus à vivre, mais à éviter la mort d'une nation sans peuple, vidée de sa substantifique moelle, d'un Etat en panne de *res publica* et en déficit criant de *démocratie*...

Boris COUNE

ERRATUM

Dans le n°30 de *Wallonie-France*, à la p. 17, 2^e colonne (compte rendu du livre *Mathilde : regards sur un mariage princier*), il fallait lire : « il s'en est, en effet, fallu d'un cheveu (...) que Louis-Philippe, roi des Français, devînt roi des Belges, ce qui était manifestement le souhait de la majorité de nos congressistes » et non : « il s'en est, en effet, fallu d'un cheveu (...) que nous (re)devenions français, ce qui était ... Nous prions le lecteur de bien vouloir excuser cette inexactitude dans la relation de la contribution de M. Philippe Raxhon.

(1) Mons, éd. Talus d'approche, 2000, 158 p., 424 F ; Michel Bourdain éditeur : tél. 067-34 11 87.

(2) A signaler dans l'édition du 30/5/2000, l'éloge doucement assassin, signé P.V. (Paul Vaute).

* * *

LES WALLONS A L'ETRANGER, HIER ET AUJOURD'HUI (1)

Cette luxueuse publication de l'institut Jules Destrée, réalisée à la demande de l'Agence wallonne à l'Exportation (AWEX), se veut une fenêtre sur la Wallonie d'aujourd'hui, une Wallonie battante qui a pris son destin en main. Cette vision quelque peu idyllique s'articule autour de trois axes principaux.

1. *Les relations internationales de la Région wallonne*. Il s'agit en quelque sorte de la carte de visite de notre région à destination des investisseurs étrangers.

2. *Wallons d'hier*. « Pays de fer et de houille », la Wallonie, figure de proue de la révolution industrielle, ne pouvait qu'exporter son savoir-faire qui contribua partout à la surface du globe au développement économique de maints pays (le Chili, la Chine, le Congo, l'Egypte, l'Espagne, les Etats-Unis, la Suède, la Russie,...) Une première partie est consacrée à la proto-industrialisation (*Des Wallons à travers l'Europe : l'exportation d'un savoir-faire ; le flux protestant au XVI^e siècle ; Jean Curtius ; de Curtius à de Geer ; de l'Espagne à la Suède ; la machine de Marly et les savoirs techniques en Wallonie au XVII^e siècle*). La seconde partie, consacrée à l'industrialisation, s'efforce à mettre en exergue la propension des savants, des techniciens et des capitaines d'industrie wallons à engendrer dans le monde de grandes réussites industrielles et commerciales. *Les migrations des hommes et des capitaux, Capitalistes et ingénieurs* évoquent les figures de proue de notre inventivité wallonne et de notre capitalisme industriel (John Cockerill, Edouard Empain, Jean Jadot, Edgard Frankignoul, Ernest Solvay,

Zenobe Gramme, Etienne Lenoir, Georges Nagelmackers, Raoul Warocqué, Emile Fourcault). Bref, une galerie de portraits de personnes qui ont façonné notre richesse industrielle. *Les Wallons à l'étranger* et *Les prix Nobel wallons* clôturent cette évocation du passé et entr'ouvrent les portes du futur.

3. *Wallons d'aujourd'hui*. Deux contributions (*Le rayonnement international des universités wallonnes* et *Réussite d'entrepreneurs wallons d'aujourd'hui*) montrent que les Wallons de cette fin de millénaire reproduisent à leur tour le succès de leurs aînés.

Une riche et abondante illustration se découvre tout au long de l'ouvrage qui apparaît en fin de compte comme un catalogue des qualités technologiques et économiques de la Wallonie ainsi que de son rayonnement international.

Attention cependant, face à cette évocation aussi élogieuse qu'impressionnante, à ne pas verser dans un régionalisme étriqué et exacerbé qui risquerait fort de déboucher sur un chauvinisme de mauvais aloi, ouvrant aussi tout droit la porte à un nationalisme (« wallingantisme ») étroit et borné !

Daniel JOZIC

(1) Collectif préfacé par Elio di Rupo, Ministre-président du Gouvernement wallon, éd. Institut Jules Destrée, Charleroi, mars 2000, 296 p., in-4°, 1.350 FB.



PETITE CHRONIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

LE KEPI DU CHEF DE GARE

Petit sondage linguistique : par quel nom désigne-t-on, en Belgique, le couvre-chef porté par les policiers et les gendarmes en tenue de service ? Si, à cette question, vous répondez « le képi », vous ne surprendrez pas grand monde puisqu'il s'agit là de l'appellation la plus répandue de Mouscron à Arlon pour désigner la coiffure des représentants de l'ordre. La plus répandue, certes, ce qui ne l'empêche pas d'être inexacte... Car l'accessoire vestimentaire qui coiffe la tête des agents de la force publique belge n'est pas le képi, mais - cela va en étonner plus d'un - la casquette, c'est-à-dire « une coiffure plate, rigide ou souple, munie d'une visière ».

Comment ? Le point culminant de l'uniforme policier belge ne serait pas le képi ? Eh non ! Est-ce à dire que le familier agent de quartier et le gendarme en train de verbaliser ont la tête couverte d'une casquette, comme l'ouvrier d'usine ou l'adolescent américanisé ? Eh oui ! Mais alors, qu'est-ce qu'un képi, et sur quel crâne doit-on s'attendre à le trouver ?

Oh ! pas besoin de chercher bien loin. Offrez-vous un petit voyage en train sur le réseau belge. Une fois en voiture, vous ne tarderez pas à voir apparaître l'inévitable contrôleur la poinçonneuse à la main, coiffé de l'emblème de sa fonction : le képi. Nous y voilà. Grâce à la SNCB, l'uniforme d'un fonctionnaire public (du contrôleur au chef de gare) comporte un képi, car, à l'inverse d'autres institutions « uniformisées » belges, la SNCB n'a pas (encore ?) jugé utile de troquer le képi pour la casquette. A-t-elle bien fait, dans l'intérêt du service ? Question difficile à trancher, bien que l'on puisse retenir quelques arguments qui pencheraient plutôt en faveur du oui.

Soyons précis. Ce qui différencie, en premier lieu, le képi (1) de la casquette, c'est assurément sa forme élancée, droite, proche du cylindre régulier. Rappelant le shako (et pas très éloigné du modèle légèrement évasé vers le haut de l'ancien képi de gendarmerie), il est sobre, sans sinuosités inutiles. Par son fond aux dimensions réduites (même circonférence que le crâne) et qui ne surplombe donc pas le bandeau, il offre peu de prise au vent.

Au contraire, la casquette qui admet sans trop s'offusquer toutes sortes de déformations, voire d'aplatissements et même d'avachissements, le képi, constitué d'une matière rigide, ne tolère aucune injure : on ne peut le coiffer que parfait. Essayez de remettre un képi sur lequel vous vous êtes assis par mégarde !

Mais la différence majeure entre la casquette et le képi réside incontestablement dans la banalité de l'une par rapport à l'exclusivité de l'autre. Adoptée et adaptée par les adeptes d'une multitude d'activités sportives (baseball, golf), touristique (vacanciers « ensoleillés »), professionnelles (convoyeurs de fonds) ou autres (supporters d'équipes de football, fanfares), la casquette, rigide ou

flasque, est somme toute un couvre-chef sans grande originalité, dans l'air du temps. La vague d'américanisme qui déferle sur le monde n'y est pas pour peu de choses.

Par contre le képi, transcendant les modes par la simplicité de ses lignes, ne se rencontre que dans un seul cas : l'uniforme des préposés d'une autorité, qu'elle soit civile ou militaire. Civile comme, par exemple, les employés de la SNCB ; militaires comme les gendarmes et certains militaires français et suisses. (Citons également - faites un effort de mémoire - les chauffeurs et receveurs de l'ancienne compagnie de transport en commun de l'agglomération liégeoise TULE, remplacée par la STIL, devenue le TEC). Coiffure spécifique d'une autorité publique, il inspire plus sûrement et plus rapidement le respect attendu qu'avec lui, pas de surprises : d'un coup d'œil, on voit à qui on a affaire.

Pour conclure cette mise au point sémantique, voulez-vous connaître l'opinion d'un jeune policier de mes connaissances sur la question ? Et il n'est pas interdit de penser que la plupart de ses collègues sont du même avis. La petite anecdote suivante, véridique, vous éclairera sans ambiguïté. Ce jeune policier, à l'issue de sa période d'instruction, venait de se voir remettre par le gouverneur de la province le « képi » tant attendu. Neuf mois à porter le calot de l'aspirant-policier, c'est long ! Imaginez son contentement et sa fierté au moment de l'échanger contre le prestigieux « képi » faisant de lui un policier à part entière. - « Mais pourquoi, lui dis-je, vous obstinez-vous dans la police à appeler képi ce qui est en réalité une casquette ? » Sa réponse, déconcertante : « Oui, je sais que nous portons une casquette et pas un képi. Mais nous aimons mieux parler de képi. C'est un plus beau mot. Casquette, ça fait vulgaire. » Curieuse attitude que celle qui consiste à se choisir une pièce d'habillement que l'on considère soi-même comme vulgaire et que l'on s'efforce ensuite de « dévulgariser » en la parant d'une appellation jugée plus noble. Chat, je te baptise chien ! Tu n'en seras peut-être pas le plus fidèle ami de l'homme, mais tu en donneras l'illusion... à ceux qui voudront bien se laisser illusionner.

Le mot de la fin : ne blâmons pas trop vite ce jeune policier. Sa sincérité nous a aidés à distinguer une erreur ambiante : de lui-même, de ses supérieurs et, reconnaissons-le, de la société belge dans son ensemble. Faute avouée est à moitié pardonnée, dit-on. Pour un pardon plus complet, encore faudrait-il tenter de la corriger. Ce qui ne sera pas une mince affaire.

Pierre MELOT

(1) Képi : de l'allemand « Käppi », diminutif suisse alémanique (formé au XIXe siècle) de « Kappe » = bonnet.



SORTIE DU TOMBEAU EN VUE

Réagissant à l'article d'André Patris, publié dans le n° 29 de Wallonie-France, notre ami Yves de Wasseige nous écrit :

Il en est des Wallons comme des autres peuples : le peuple ne fait pas les révolutions et subit le pouvoir ; certes, il existe parfois des révoltes, la plupart du temps violentes. Elles peuvent bousculer le pouvoir, modifier les rapports de force dans la classe que j'appellerais « dirigeante ».

Le révolution française dans ses effets est celle d'une classe moyenne, qu'on peut appeler intellectuelle, voire même rationaliste ; c'est elle qui rédige la déclaration des droits de l'homme, organise ou réorganise l'Etat, le système judiciaire, unifie les codes, etc. Ce ne sont pas les paysans, les ouvriers ou ouvrières, les domestiques, les cochers et palefreniers qui ont fait la révolution même s'ils ont fait la révolte ? Ce ne sont pas eux qui ont accédé aux instruments du pouvoir.

Ce fut la même chose pour la « révolution belge ». La bourgeoisie s'est imposée à l'aristocratie qui a suivi bon gré, mal gré. Les possédants s'adaptent toujours à tous les régimes, pourvu que soient saufs leurs biens. L'histoire nous le montre, en particulier en Wallonie, les mêmes édiles communaux des villes servent les régimes successifs au 18^e et 19^e siècle. Ni les Wallons du peuple, ni les Flamands du peuple n'ont participé en quoi que ce soit à l'élaboration de l'Etat belge.

Tant le mouvement flamand que le mouvement wallon ont été initiés et conduits par ce que j'appelle d'une manière générale et faute de mieux des intellectuels. Le plus souvent des gens issus de ce qu'on appelle « le peuple » ou en contact étroit avec les réalités sociales ou les réalités locales profondes, c'est vrai. En cela, le peuple a pu marquer indirectement son poids.

Ce que le peuple wallon a fait lui-même c'est la révolution sociale depuis le début de l'industrialisation jusqu'à la reconnaissance aboutie de la classe ouvrière sur tous les plans à la fin des années 1960, y compris toutes les structures et institutions : conventions collectives, commissions paritaires, sécurité sociale, organisations syndicales, mutuelles, mouvements d'éducation et de culture, etc.

En 1830, puis pendant fort longtemps, et sans doute encore actuellement, la bourgeoisie est francophone, en Wallonie comme en Flandre. Elle parle ce qu'elle appelle les dialectes flamands ou wallons avec les domestiques ou les travailleurs dans les usines, elle parle le français en famille et entre elle. Au moment où l'industrie implantée en Wallonie (ce me semble une erreur de considérer qu'il s'agit d'une industrie wallonne, elle est capitaliste) atteint le niveau d'une puissance mondiale, les travailleurs wallons sont exploités, ignorants et inconscients de ce niveau de puissance, confinés au problème de survie de chaque jour et tentant de sortir ensemble de cette situation d'exploitation.

Il y a eu des révoltes, notamment pour obtenir le suffrage universel, la reconnaissance syndicale, etc. Ces révoltes ont forcé la bourgeoisie en place à partager le pouvoir ; elles ont pesé sur les rapports de force politique entre les courants conservateurs et progressistes de l'intelligentsia.

La grande difficulté du mouvement wallon a toujours été que le monde intellectuel a été élevé dans la mentalité belge et vit presque entièrement de l'Etat belge : professeurs d'université, notaires, magistrats, officiers de l'armée ou de la gendarmerie, fonctionnaires des administrations, enseignants, hiérarchie catholique, journalistes et producteurs de la RTB devenue RTBF, etc. Dans cette classe intellectuelle, se trouvent aussi des élites qui appartiennent à d'autres origines que le peuple wallon, gens venus de l'étranger, par exemple, ou des élites qui n'ont pas de racines dans un terroir mais dans un peuple de diaspora comme les juifs. Il leur est très difficile d'entrer dans une logique et une mentalité à base régionale.

Malgré ou à cause de tout cela, le Wallon existe, il a survécu, sa culture profonde, ses valeurs d'attachement au travail bien fait, son humour, ses traditions sont passés au travers des régimes. Une culture « clandestine » au sens de la Résistance pendant l'occupation nazie. Elle a tant façonné les gens dans la méfiance à l'égard des gens de pouvoir qu'elle a de la peine à s'exprimer au grand jour maintenant que la Wallonie existe comme Etat.

Ta critique de la mentalité du Wallon s'adresse, non pas au Wallon en général mais à l'élite intellectuelle existant en Wallonie. Elle reste belge et s'insère dans la « Communauté française de Belgique », héritière directe de la Belgique unitaire dans le domaine culturel et intellectuel. Cette frilosité qui tourne à la trahison mérite d'être dénoncée.

Cela dit, il reste vrai que les Wallons en général hésitent encore à s'affirmer tels et partant n'ont pas l'ouverture que tu souhaites et que je souhaite avec toi.

Parce qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle ouverture. Les Wallons sont bien présents dans le monde au travers de leurs professions, de leurs démarches de solidarité, dans les ONG par exemple. Les Wallons n'hésitent pas à prendre des vacances ailleurs, à participer à des manifestations sportives d'amateurs ailleurs que chez eux. On peut multiplier les exemples.

Ce qu'on peut leur reprocher, c'est de ne pas affirmer leur appartenance wallonne dans toutes ces situations et de se présenter comme « belges », au mieux comme « belges francophones ».

Ils sont excusables dans la mesure où c'est bien la politique imprimée depuis 1971 par la Communauté française de Belgique, politique qui prévaut encore très largement aujourd'hui. C'est là le combat à mener, il n'est pas contre l'attitude des Wallons. Tant que nous ne réagissons pas plus vivement à l'égard de la RTBF, tant que nous ne changerons pas son appellation, tant qu'elle con-

tinuera à jouer la Brabançonne à la fin de ses émissions du 1^{er} programme, tant que nous, les intellectuels, admettons d'être appelés le « Sud du pays », les choses ne changeront évidemment pas.

Yves de Wasseige

* * *

QUID DE LA VIE FRANCAISE A BRUXELLES ?

J'ai vécu ma jeunesse à Bruxelles où j'ai fréquenté l'Institut Saint-Louis. J'ai également vécu en Flandre où j'ai assisté à l'éradication de la langue française. Ensuite, mon activité professionnelle s'est déroulée dans le secteur bancaire (BBL) et, dans le milieu belge politiquement correct, la prudence la plus élémentaire était de ne pas manifester ses idées à visage découvert, de rester sur le qui-vive dans un climat de suspicion.

Il est notoire que la peur de l'ouvrier est une peur viscérale du chômage, peur due à l'ignorance et qui cède à un raisonnement, à l'explication. La peur d'une certaine bourgeoisie, nullement rêveuse, est irréductible à tout raisonnement ; elle est le réflexe brutal et sans pitié, les cas échéant, de l'homme qui ne veut pas d'histoires. Il ne change de fidélité qu'une fois l'Histoire en train de s'accomplir.

J'aimerais, entre autres, livrer quelques réflexions sur la Région de Bruxelles, officiellement et artificiellement bilingue, bordée au nord, à l'est et à l'ouest par la Région flamande, la distance entre le sud de la ville et Waterloo en Wallonie est de 3,5 km.

Les francophones y représentent plus de 85 % de la population, la surreprésentation de la faible minorité flamande imposée par l'Etat fédéral dominé par les Flamands est excessive, voire scandaleuse. La proportion entre Wallons et néerlandophones est loin de se refléter dans l'administration centrale et régionale.

En outre, les poids, au niveau des postes, n'y sont pas également répartis - les Flamands occupant en particulier les positions stratégiques.

C'est une évidence que la compétence n'est pas seule à déterminer la distribution des rôles. La langue et la culture communes facilitent le confort et les connivences. D'eux-mêmes, les majoritaires cooptent ou nomment rarement des minoritaires - même brillants. Il semble que le seul fait de s'entendre répondre en français soit considéré comme une insulte par ces honorables fonctionnaires.

D'une manière générale, il y a une sous-représentation wallonne ou francophone dans l'administration fédérale aux échelons les plus élevés. J'affirme que le flamand, même érigé en néerlandais, ne saurait rivaliser avec le français par la culture, l'histoire et le rayonnement. Le Flamand qui étudie le français acquiert un bilin-

guisme de progression tandis que le Wallon qui étudie le néerlandais acquiert un bilinguisme de résignation. L'anglo-américanisation de Bruxelles, encouragé par les Flamands n'est qu'une manière revancharde de camoufler la visibilité du fait français de la cité.

Je rappelle aussi que, dans les six communes à facilités de la périphérie bruxelloise, les francophones sont majoritaires. Cependant, ils subissent des brimades linguistiques « légalées ». A titre d'exemple : interdiction de toute école francophone autre que maternelle ou primaire, inspection d'un autre âge par des inspecteurs linguistiques, limitation des achats de livres français par les bibliothèques publiques, renouvellement systématique des demandes pour obtenir des documents administratifs en français, comptabilité des entreprises obligatoirement en langue néerlandaise, personnel communal exclusivement néerlandophone.

Je voudrais attirer l'attention sur certains propos injurieux proférés par les *B.V. (Bekende Vlamingen - Flamands connus)* à l'endroit des Wallons, propos qui auraient provoqué, avec raison, des réactions vives de la part du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le racisme si ceux-ci avaient été adressés à des Maghrébins.

Il faut donc proclamer que Bruxelles est une ville de langue française dans laquelle le flamand peut être accueilli au même titre que les autres langues mais à la place qui lui revient.

La solution serait de :

1. Déflamandiser progressivement Bruxelles
2. Réserver 85 % des emplois publics à des francophones.
3. Renforcer au maximum l'axe de solidarité Wallonie-Bruxelles.
4. Défendre avec zèle les intérêts wallons et cela avec autant d'énergie qu'à combattre les injustices à l'étranger.

Rodolphe Lamy
Ottignies

LE 10 MAI 1940...

Notre ami Jean-Emile Humblet nous communique la copie d'une lettre qu'il a adressée au Soir, mais que celui-ci n'a pas publiée...

La présentation par Christian Laporte des travaux du Pr. Vanwelkenhuyzen sur les lourdes conséquences des défaites belge, française et quelque peu britannique en mai - juin 1940, est pleine d'intérêt, dans la mesure surtout où, regardant l'histoire en aval, l'on fait apparaître les conséquences sur le rôle majeur joué par l'URSS lors du partage en 1944-1945, des zones d'influence en Europe. Mais, en histoire, davantage encore que pour d'autres sciences, il faut d'abord remonter vers l'amont. Ce que ne fait vraiment pas le titre équivoque de votre première page : *Léopold III avait prêché dans le désert*, titre renforcé en page 18 par un changement de verbe : *crié* au lieu de *prêcher*.

Que ce serait-il passé, en effet, si, en novembre 1936, le dit roi Léopold III n'avait pas vraiment crié « l'indispensable politique de neutralité de la Belgique » ?

Ses notes marginales sur une lettre du ministre des Affaires étrangères P.H. Spaak, sont la clé pour comprendre cette époque : lisons plutôt : *comme la Belgique est composée de Flamands et de Wallons, elle ne peut pas préférer certains de ses voisins à d'autres* (c'est-à-dire Romains, Anglo-Saxons, ou Germaniques). Or, à la fin de 1936, l'on ne pouvait ignorer à Laeken, qu'était en route, sur la base de *Mein Kampf*, la solution finale à la question juive et que se créait, outre-Rhin, des camps de concentration où se retrouvaient des dirigeants syndicaux et politiques avec d'autres défenseurs des valeurs dites démocratiques !

Il faut d'ailleurs savoir gré aux organisateurs, en 1995, au Cinquantenaire à Bruxelles, de l'exposition

« J'avais 20 ans en '45 », d'avoir présenté ce texte manuscrit du roi Léopold. Et le Pr. Vanwelkenhuyzen savait, mieux que quiconque, que le roi Léopold III était méfiant vis-à-vis du parlementarisme, clé de la démocratie avec la séparation des pouvoirs, comme son arrière-grand-père, Léopold 1^{er}.

Puisqu' on réécrit l'histoire, il faudrait demander ce qui se fut passé si la politique de neutralité n'avait pas été instaurée en 1936.

N'oublions pas que même après l'alerte de janvier 1940, quand on a connu le projet d'invasion de la Belgique par l'Allemagne nazie grâce à un avion tombé à Lanaeken, il y avait encore des troupes belges tournées vers la France !

A qui la faute ? Sinon à la Belgique, si la concertation anglo-franco-belge a été trop tardive et par conséquent, le commandement commun du général français Billotte, inefficace. Après tout, la Belgique n'était alliée de la France que depuis 6 jours, quand le roi Léopold III lui a dépêché un messenger.

Et la faute à qui si l'on n'a pas mis au point bien plus tôt, testé et affiner une étroite collaboration entre alliés ?

Que le président Reynaud ait été excessif et injuste par rapport aux combattants belges, ce n'est pas douteux, mais qui, par ses comportements depuis des années, lui préparait le bâton pour le battre, sinon Léopold III lui-même ?

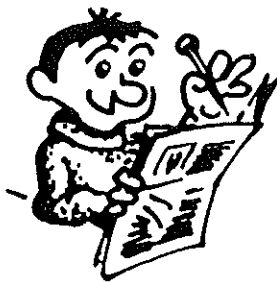
Jean-Emile Humblet



IN MEMORIAM LAURENT LERUTH

Il y a un an déjà, nous perdions notre jeune secrétaire, notre ami Laurent Leruth. Depuis le début de Wallonie-France, Laurent n'a jamais cessé de se dévouer à notre cause. Il reste bien présent dans nos mémoires. Que Monsieur et Madame Leruth, son papa et sa maman, trouvent ici l'expression de notre sympathie.

Wallonie-France



EPINGLE
DANS
LA PRESSE

La Belgique en soins palliatifs ?

La « carte blanche » du *Soir* (14/5/2000), signée par Bernard de Gerlache de Gomery, conseiller communal et administrateur de sociétés, nous le dit : la fédéralisation de l'Agriculture et du Commerce extérieur est la *présomption sérieuse que la Belgique est désormais soumise à un traitement de soins palliatifs*. Présomption ou symptôme alarmant ? Peu importe. D'ailleurs, *De Standaard* (7/4/2000) n'a pas caché sa joie : *la réforme crée de facto un Etat membre supplémentaire de l'Union européenne*. Ça, au moins, c'est franc et direct !

Revenons à Bernard de Gerlache qui se pose cette question douloureuse à propos de notre plus illustre représentant de commerce : *Le prince Philippe serait-il le deuxième et dernier Prince de Belgique à présider des missions économiques et commerciales belges à l'Etranger ?* Et l'auteur de continuer sa litanie : *Les régionalistes à tout crin grignoteront les résidus de pouvoir laissés à l'Etat et les responsables fédéraux devront se retirer de la scène en gardant un certain temps une fonction de façade avant qu'elle ne disparaisse par inutilité (...)* D'autres imaginent le même sort pour la justice, la loi communale, la nouvelle police, etc... Il faut réagir, dit M. de Gerlache, et défendre la monarchie et ses pouvoirs réels car, *les amoindrir, sous quelque prétexte que ce soit, revient à retirer des instruments au Roi dont le rôle primordial est d'administrer des soins préventifs au patient Belgique* (1). Parions qu'en tout cas le royal thérapeute aura fort à faire !

Quant à la Région bruxelloise, ou bien les Flamands l'abandonneront ou bien l'absorberont ! *Dans les deux cas, dans l'un par dépit, dans l'autre avec triomphe, ils pratiqueront l'euthanasie de la Belgique*. Alors, il restera aux francophones - tous unis ? - à déclarer illégale cette mise à mort, conclut M. de Gerlache avec une mâle énergie, et à la faire payer très cher. Ah mais !

(1) Ce curieux usage du vocabulaire médical à propos du cas belge a été spirituellement décortiqué par Pierre René Mélon dans son *Petit glossaire de la sous-France* (Voir p.12-13 dans ce numéro).

Flandre contre monarchie...

Au début de mai, le socialiste Bruno Tobback, député au Parlement flamand et fils de Louis, Geert Bourgeois, président de la *Volkspartij*, et le sénateur libéral Jean-Marie Dedecker (*VLD*) sont d'accord pour ramener le rôle de la monarchie à celui d'une potiche décorative, c'est-à-dire à la mode scandinave.

Et encore une rupture en vue !

Le Soir (17/5/2000) révèle : en dépit d'un moratoire décidé l'année passée, la Communauté flamande a distribué en douce - pardon, en *stoemmeling* - pas moins de ... 67 fréquences aux radios flamandes. C'est le vilain petit *De Morgen* qui a mangé le morceau. Révulsé, Hervé Hasquin, Ministre-président de la Communauté française et, à ce titre, défenseur des radios de Wallonie et de Bruxelles, a sommé le Premier ministre Guy Verhofstadt d'intervenir auprès de ses collègues et compatriotes flamands afin que l'accord soit réévalué au point de vue technique et politique. Quant aux 67 fréquences, m'est avis qu'elles resteront bien chez Mère Flandre.

Les (presque) 200 familles...

S'inspirant d'une étude de Ludwig Verduyn, l'ex-rédacteur en chef du *Morgen*, le très belge *Soir illustré* (5/2000) a consacré un article aux 194 familles les plus riches de Belgique. *Le vieux soupçon se confirme* : 144 d'entre elles sont en Flandre, soit 74,2 % ; 32 vivent à Bruxelles (16,5 %) et le reste - le pauvre (?) reste - est wallon : 18 (9,2 %), dont plus d'un tiers dans le Brabant wallon.

Cette disproportion est un indice très clair de la différence de richesse moyenne entre les Régions. C'est une des raisons qui poussent beaucoup de Flamands à la création d'un Etat indépendant, dont la prospérité, cette fois, ne sera plus partagée.

En attendant, la RTBF, toujours aux ordres - mais de qui ? -, continuera à nous leurrer en répétant benoîtement « le nord du pays, le sud du pays ». Mais de quel pays s'agit-il encore ?

Evaluation et prospective wallonnes

Agefi Wallonie (n° 15 du 22/4/2000) a interrogé Philippe Destatte. Le directeur de l'Institut Jules Destrée a annoncé la naissance de l'ASBL Société wallonne d'Evaluation et de Prospective (SWEP). Cette initiative s'inscrit dans la foulée du contrat d'avenir élaboré récemment par le gouvernement wallon. Ce contrat, voulu comme un dialogue avec les représentants locaux de la société civile, s'inspire de l'exemple français, notamment en Lorraine ou dans le Nord-Pas-de-Calais. *Cela, dit Ph. Destatte, entraîne une mobilisation citoyenne et on voit que ces régions s'en sortent mieux que la Wallonie avec un tissu semblable*. Bien sûr, compte tenu des nuances sous-régionales, des études spécifiques devront être conduites, ce qui posera à terme la recherche d'un *redécoupage plus efficace, ainsi les provinces pourront disparaître ... dès qu'on aura régionalisé la culture*.

A la question de savoir si la Wallonie disposait d'assez de pouvoirs, Ph. Destatte répond que, la réforme de l'Etat se poursuivant sans cesse, *la Wallonie doit être prête pour plus d'autonomie*. Elle devra aller résolument dans ce sens et ne plus s'obstiner dans un front du refus qui irrite les Flamands. Mais que penser de l'actuel transfert financier nord-sud bien nécessaire à la Wallonie ? Il estime que la peur n'est pas de mise : *au pire, il faudrait assumer*

nous-mêmes notre sécurité sociale (avec quelques années difficiles à la clé ou) accepter une sécurité sociale moins favorable, du niveau de la France (1). Je n'ai jamais compris cette peur du départ des Flamands. S'ils veulent partir pour des raisons sentimentales (2) - et c'est bien le cas - ils partiront. Cela n'a pas de sens de s'accrocher. Préparons-nous.

Voilà une prise de position réconfortante que l'on aimerait voir partagée par tous ceux qui se cramponnent « à une Belgique la plus forte possible » et qui sont pour « la pérennité du pays ». Du pays, mais de quel pays ?

(1) Ndlr : la Sécu française est-elle moins favorable que la nôtre ? Peut-être pour les allocations de chômage, mais certainement pas pour les remboursements de soins.

(2) Des raisons sentimentales et/ou économiques ?

Un code pour les routes flamandes ?

Dans *Le Soir illustré* du 10/5/2000, Bernard Meeus ironise sur un code de la route à trois vitesses. A la mi-avril, les ministres flamands Johan Vande Lanotte et Steve Stevaert ont proposé de fédéraliser le code routier, ce qui a - faut-il s'en étonner ? - provoqué des réactions négatives parmi les responsables francophones. Ces derniers veulent garder un seul code pour « tout le pays » (mais de quel pays s'agit-il ?). Toutefois, conciliante, la ministre fédérale Isabelle Durant (Ecolo) a admis le principe d'une adaptation régulière du code. *Certes*, conclut Bernard Meeus, *mais le gouvernement devra intégrer à sa logique ce nouveau volet revendicatif*. Qu'en pensent les poteaux des feux tricolores (sic) en Flandre, déjà repeints en jaune et noir ?

Neen aux pistolets wallons

Ce sont à chaque fois les Flamands qui s'opposent aux exportations d'armes belges, s'indigne La Meuse (27/5/2000). Lapsus du journaliste sans doute, car, si vous lisez *armes wallonnes*, vous comprenez tout, la Flandre, en effet, ne produisant aucune arme légère !

Sous couvert d'éthique donc, des députés socialistes et écologistes flamands (*SP* et *Agalev*) avaient interpellé et, à la fin de février, obtenu l'annulation de la licence d'exportation de 500 pistolets-mitrailleurs (modèle P90) destinés à la police mexicaine. En dépit de l'intervention du ministre des Affaires étrangères Louis Michel (affirmant qu'à l'avenir, il trancherait lui-même), le gouvernement du Mexique a tout bonnement renoncé à la commande.

Très déçu, Serge Kubla, ministre wallon de l'Economie, a confié à *La Libre Belgique* que, si la prudence restait de mise en matière de vente d'armes, il se devait de constater qu'un nombre d'excités flamands comme par hasard s'obstinent à voir malice à chaque contrat que des entreprises, wallonnes comme par hasard, passent avec des pays étrangers. On se retrouve en fait devant un vieux jeu communautaire... (1)

Louis Smal, patron des métallos liégeois de la CSC (syndicat chrétien) y est aussi allé de son commentaire : *On ne peut plus commander un clou à la FN sans que cela pose*

un problème politique, communautaire et philosophique et certains s'amuse à ce jeu. Les entreprises flamandes, elles, n'ont pas besoin de licences d'exportations pour vendre les circuits électroniques intégrés destinés à des têtes nucléaires, remarquant au passage que cet incident menaçait même l'avenir de la FN.

Quant au syndicat socialiste (FGTB), il montre du doigt un gouvernement fédéral qui fait implorer une entreprise publique wallonne, propriété du gouvernement wallon.

La morale et le *business*, ce n'est pas toujours conciliable et, si vous y ajoutez le communautaire à la sauce belge, alors le mélange vous explose au nez !

(1) Ndlr : déjà en 1991, la *Volksumie* et la *SP* avaient protesté contre l'exportation d'armes « belges » (en fait fabriquées en Wallonie) à des pays du Moyen-Orient. L'affaire avait provoqué de tels remous entre les Communautés que la chute du gouvernement fédéral s'en était suivie.

Un barreau purement flamand ?

Selon *Le Soir* (30/5), le bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles vient de dénoncer la paralysie qui guette l'Ordre national des avocats de Belgique. Motif : la menace de scission sous l'impulsion des barreaux flamands. *Un combat d'arrière-garde ?* s'interroge le journaliste. Bien sûr !

4 Régions = la Belgique fédérale de demain ?

Ouvrant le colloque « Questions régionales et citoyenneté européenne » (tenu à l'Université de Liège), Robert Collignon a déclaré qu'il conviendrait d'achever le système fédéral belge en organisant 4 identités : la Flandre, la Wallonie, Bruxelles et la Région germanophone, dotées d'un territoire propre et de compétences identiques. « Propos fracassants », dit *Le Soir* (30/5), habituels chez l'actuel Président du parlement wallon qui, d'emblée, avait annoncé la couleur : *Mon action politique est entièrement liée au destin de ma région, la Région wallonne.* Puisse cette ferme position être partagée par tous les politiques de Wallonie !

Magellan et la Wallonie

Il ne s'agit pas de l'illustre navigateur portugais miraculeusement revenu parmi nous, mais d'un moderne cercle d'affaires s'occupant du développement des échanges entre PME nordistes et wallonnes (*Le Soir*, 18/5/2000).

Baudouin Limbourg, attaché commercial de l'Agence wallonne à l'exportation (AWEX) en poste à Lille et président de Magellan, combat pour moins de rivalité et plus de partenariat dans un espace frontalier qui, dit-il, forme un territoire cohérent, avec une même langue, une même culture et demain une même monnaie.

Souhaitons bon vent à Magellan dont voici le n° de téléphone : 00.33-320.54 42 72.

Jacques LIENARD.

ABONNEMENT A WALLONIE-FRANCE**SIMPLE : 500 FB ou 100 FF****SOUTIEN : 800 FB ou 150 FF****ETUDIANT : 300 FB ou 70 FF**

à verser au compte 240 - 0547991 - 42 de Wallonie-France à Esneux-Tilff
pour la Wallonie et Bruxelles,

ou au compte de Wallonie-France à la BRED à Paris :
212-18-1978 (code banque 10107 - code guichet 00118) pour la France .

Un conseil à nos amis français : préférez le virement au chèque afin que nous puissions vous identifier.

Wallonie-France

est éditée sous le patronage de : MM. Jean DEFRAIGNE, Ministre d'Etat et Président honoraire de la Chambre des Représentants ; Denis GRIESMAR, Président de l'Association française des Traducteurs ; Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois, et avec la collaboration de Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Philippe DETROZ, Jacques DUPONT, Paul DURIEUX, Daniel JOZIC, Daniel LANIER, Adrien LAURANT, Yves LEBEAU, Pierre MELON, Pierre MELOT, Christian PATERNOSTRE, André PATRIS, Pol REMY, Jacques ROGISSART, Jean-Philippe SMEERS .

* * *

Direction : André SCHREURS, 15 / bte62, place Emile Dupont, 4000 Liège - Tél. et fax : 04 250 67 14.
Rédaction : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. et fax : 04 253 26 47. **Composition :**
Monique WESMAEL - **Trésorerie :** Jacques BONNIVERT, 14, av. des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.
Secrétariat et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges / Meuse -
Tél. et fax : 04 275 36 20. GSM : 0477/29 63 24.

Correspondants**Brabant wallon :**

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 69, rue du Bauloy, 1340 Ottignies. Tél : 010 41 16 38.

Hainaut :

Charleroi : Ginette MONOYER, 11, Murmure des Grands Arbres, 6032 Mont s/ Marchienne. Tél : 071 36 79 79.

Mons : Jean-Pierre LEVECQ, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons. Tél : 065 33 93 95

Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple. Tél : 085 51 25 52.

Verviers : Joseph GELIS, 79, place du Sablon, 4820 Dison. Tél : 087 33 25 08.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles. Tél : 02 770 90 60.

France :

Charles CONTE, 8, rue Altrincham, F.93150 Le Blanc-Mesnil.

Paul DURIEUX, Font-du-Luc, F.83390 Puget-Ville. Tél : 4/94 33 53 66.